

REGLEMENT PRIX SOFERIBO 2020

Article 1.

L'association de la Société Française d'Évaluation et de Recherche en soins Infirmiers de Bloc Opératoire (Soferibo) dont le siège est situé : 16, Rue Daguerre, Escalier F, 75014 PARIS, organise le prix Soferibo récompensant des travaux, compte rendus d'une recherche effectuée dans le cadre de Travaux d'Intérêt Professionnel (TIP) par des élèves infirmiers de bloc opératoire et de travaux universitaires pour les Ibode expérimentés.

Article 2

Le prix Soferibo est un concours gratuit et sans obligation d'achat.

Ce prix est ouvert aux Ibode à jour de leur adhésion à une association régionale membre de l'Unaibode :

- Aux nouveaux diplômés Ibode de l'année 2018 et 2019 - Ne pourront être primés que des travaux originaux n'ayant fait l'objet antérieurement d'une récompense lors d'un concours et n'ayant pas été publiés dans une revue indexée y compris les revues numériques.
Pour concourir les Ibode devront fournir une attestation de l'équipe pédagogique de l'école d'Ibo où ils ont suivi leur formation, confirmant la qualité de leur TIP et une attestation d'adhésion à une association membre de l'Unaibode.
- Aux Ibode « expérimentés » ayant réalisé un travail de recherche dans le cadre d'un diplôme universitaire

La période d'envoi des travaux est fixée du 25 Novembre 2019 au **31 janvier 2020** minuit.

Article 3.

Les candidats pour le prix « JUNIOR » envoient leur TIP complet à la présidente de la Soferibo sous format Word et l'abstract du travail, rédigé selon la méthode IMRAD (Introduction, Méthode, Résultat, Analyse et Discussion) au format Word.

Les candidats pour le prix « SENIOR » envoient leur travail universitaire, en un seul document au format Word et l'abstract du travail, rédigé selon la méthode IMRAD (Introduction, Méthode, Résultat, Analyse et Discussion) au format Word.

Le jury sélectionne les lauréats et diffuse aux candidats les résultats par courriel.

Les lauréats s'engagent :

Pour le prix « JUNIOR » :

- À réaliser une communication orale lors des JNEP (power point selon la méthode IMRAD)

Pour le prix « SENIOR » :

- À réaliser une communication orale lors des JNEP (power point selon la méthode IMRAD)
- À réaliser un article qui a pour finalité d'être proposé à une revue scientifique

Article 4.

Le prix Soferibo de 1000€ est décerné en deux parties (prix JUNIOR, prix SENIOR) d'une valeur égale pour récompenser les deux meilleurs travaux : par un chèque d'une valeur de 500€ pour chacun des 2 lauréats.

Le jury se réserve la possibilité de ne pas attribuer la totalité des prix.

Ces prix ne pourront en aucun cas être échangés contre toute valeur en espèce ou tout autre prix.

L'octroi du prix donne lieu en outre à l'inscription gratuite au congrès de l'année en cours.

Les articles feront l'objet d'une publication sur le site Soferibo et dans la revue Interbloc.

Du fait de l'acceptation de leur prix les gagnants autorisent la Soferibo à utiliser leurs noms, prénoms, adresses mails et éventuellement photographies dans toute opération promotionnelle et manifestation publi-promotionnelle liée au présent concours sans que cette situation puisse donner droit à une rémunération ou un avantage quelconque.

Article 5.

Le jury est composé de 10 membres de la Soferibo (5 Ibode dont 1 représentant l'AEEIBO et 1 adhérent de la région organisatrice des JNEP, après validation du bureau de l'Unaibode et 5 membres associés). Un président de jury sera nommé.

En cas d'ex aequo, la voix du président du jury est prépondérante.

Le terme de la délibération du jury pour sélectionner et classer les lauréats est fixé au **24 mars 2020**.

Les lauréats du prix Soferibo sont avertis par courriels.

Les résultats seront affichés sur le site de la Soferibo

Article 6.

Le prix Soferibo concerne notamment les thématiques : avenir de la profession, nouvelles technologies et ou innovation, communication, organisation.

Les articles retenus devront satisfaire aux critères suivants :

- Présence d'une enquête de terrain,
- Cohérence de la méthode de recherche utilisée,
- Intérêt des résultats pour le métier Ibode.

Article 7.

Les prix seront remis lors des Journées Nationales d'Etude et de perfectionnement de l'Unaibode, le vendredi 15 mai 2020, au Centre International des Congrès Vinci, Tours.

Article 8.

L'inscription au prix implique l'acceptation du règlement en vigueur.

Le présent règlement est déposé chez Maître Muller Thomas, Huissier de Justice, 3, Rue du Regard, 75006 Paris.

Le règlement peut être consulté sur les sites de la Soferibo et de l'AEEIBO ou adressé par courriels à toute personne qui en fait la demande auprès de la Présidente de la Soferibo : dany.gaudelet@orange.fr

Article 9.

Les dossiers d'inscription et toute correspondance sont à adresser par mail à :

Dany GAUDELET
Présidente de la Soferibo
dany.gaudelet@orange.fr

Article 10.

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la présente opération sont traitées conformément à la loi « Informatiques et libertés » du 6 janvier 1978.

En application de cette loi, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations nominatives le concernant en s'adressant à la Soferibo